

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
25 AOÛT 2009 À 19H00
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Acceptation ou rejet des soumissions pour les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, ainsi que de voirie sur la rue Dessureault
- 3 - Appel d'offres sur invitation pour des travaux d'asphaltage à différents endroits sur le territoire de la municipalité
- 4 - VARIA : *(DISCUSSION SEULEMENT)*
 - a) *Vieux tuyaux ponceau (trois preneurs)*
 - b) *Réjeane Dupont (fosse septique)*
 - c) *Lignco (lignage de rues)*
 - d) *Avis de motion (règlement d'emprunt rue Dessureault)*
 - e) *Panneau publicité au pont*
- 5 - Période de questions
- 6 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon , directeur général, sec.-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHÉ**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le vingt-cinquième jour d'août de l'an 2009, à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne Bannister, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Philippe Dufresne, Jean-Guy Rodrigue et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absence motivée de monsieur le conseiller Michel Denis.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Dufresne

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par
Monsieur le Maire. **Adopté**

Rejet des soumissions pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, ainsi que de voirie sur la rue Dessureault (Projet n° 2009332)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue Dessureault;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions qui se tenait le mercredi 19 août 2009, deux compagnies avaient déposé une soumission dont les coûts totaux pour la réalisation des travaux excédaient grandement les prévisions budgétaires initialement estimées par la firme Pluritec;

ATTENDU QU'en vertu de l'appel d'offres (projet n° 2009332) paru dans les journaux Le Nouvelliste et Constructo, la municipalité se réservait le droit de n'accepter aucune des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de St-Adelphe rejette la soumission de Maskimo Construction inc. au montant de 215 179,26\$, ainsi que celle de Constructions et Pavage Portneuf inc. au coût de 224 181,79\$. **Adopté**

Appel d'offres sur invitation pour des travaux d'asphaltage dans le rang St-Joseph, sur les rues de la Station et Principale et pour des travaux de rapiéçage à différents endroits sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a procédé à la réfection d'un ponceau près du numéro civique 530, rang St-Joseph à St-Adelphe et que des travaux d'asphaltage doivent être réalisés pour remettre les assises de la route dans le même état qu'avant les travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de procéder à des travaux de pavage sur les rues Principale et de la Station, ainsi qu'à des travaux de rapiéçage d'asphalte à différents endroits sur le territoire pour réparer des fissures et des nids de poule dans la chaussée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe demande des soumissions sur invitation auprès de :

- Construction et Pavage Portneuf
- Lebel asphalte
- Construction et Pavage Continental inc.
- Morand Shawinigan

pour des travaux de pavage au rang St-Joseph, sur les rues Principale et de la Station à St-Adelphe, ainsi que des travaux de rapiéçage à différents endroits dans la municipalité, préalablement indiqués par l'inspecteur en bâtiment.

Que les travaux à réaliser consistent en de l'asphaltage sur gravier et en du rapiéçage (redoublement d'asphalte, nettoyage de la surface de la chaussée, pose d'une colle adhérente et d'une couche de fond).

Que toutes les modalités et conditions ayant trait à cette demande de soumissions seront contenues à l'intérieur du document d'appel d'offres préparé par la municipalité, lequel sera disponible au bureau du secrétariat municipal situé au 150 rue Baillargeon, du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h30 à compter du 8 septembre 2009.

Que les travaux devront être réalisés au plus tard le 9 octobre 2009.

Que les soumissions devront parvenir au bureau municipal, 150 rue Baillargeon Saint-Adelphe, G0X 2G0, dans des enveloppes clairement identifiées à cette fin, au plus tard le 18 SEPTEMBRE 2009 À 16 HEURES, où elles seront publiquement ouvertes au même endroit immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Que la Municipalité de St-Adelphe ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adopté

Levée de l'assemblée à 19h47

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Guy Rodrigue que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, dir. général
